

AO 20EAFS01– MARCHE D'ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES
LOT 1 : ENTRETIEN ET SUPERVISION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
MODIFICATION DE MARCHE N°4

Pouvoir adjudicateur :

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération
315 avenue Saint-Baldou
84300 CAVAILLON
SIRET : 200 040 442 00010

Identification du titulaire du marché public :

SAUR SAS
250 avenue du Docteur Flemming
30900 NIMES
SIRET : 339 379 984 04507

I. Indications sur le marché public

Date de notification : 30/10/2020
Date de début : 30/10/2020
Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois dans les conditions de l'acte d'engagement
Objet du lot n°1 : Entretien et de supervision du réseau d'assainissement pluvial
Montant totale du marché : Minimum annuel 50 000 € HT, maximum annuel 200 000 € HT
Mini sur la durée maxi du marché : 200 000 € HT, 240 000 € TTC
Maxi sur la durée maxi du marché : 800 000 € HT, 960 000 € TTC

II. Description de l'avenant

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021, accordant au Président délégation pour toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget;
- Vu le marché n°20EAFS01 relatif à l'entretien et surveillance des ouvrages d'eaux pluviales « lot 1 » notifié le 30 octobre 2021 à l'entreprise SAUR, située à Nîmes (30) et ses modifications n° 1, 2 et 3 ;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 4 septembre 2024.

Conformément à l'article 9.4 du CCAP, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de modifier en cours de marché, avec le titulaire de l'accord-cadre, le marché dans les cas décrits aux articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique

Considérant que la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouvel accord-cadre est toujours en cours de préparation et ne pourra être achevée avant la fin du marché actuel ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la poursuite des prestations au-delà de la date de fin du marché fixée au 29 octobre 2024 ;

Il convient de prolonger la durée du marché 20EAFS01, lot 1 conclu avec la SAUR jusqu'au 28 février 2025.

Les prestations qui seront réalisées durant cette période sont les suivantes :

- Du 01/11 au 31/12/2024 :
 - Service d'astreinte (prorata 01/11 – 31/12/2024) : 600 € HT
 - 2nde campagne EXTRA MUROS – année 2024 : 39 000 € HT
 - 4ème campagne INTRA MUROS – année 2024 : 9 450 € HT
 - Elimination des déchets d'avaloirs (estimatif) : 4 950 € HT
 - Supervision des ouvrages (prorata 01/11– 31/12/2024) : 2 300 € HT

TOTAL : 56 300 € HT

- Du 01/01 au 28/02/2025 :
 - Service d'astreinte (prorata 01/01 – 28/02/2025) : 600 € HT
 - 1er campagne INTRA MUROS – année 2025 : 9 450 € HT
 - Elimination des déchets d'avaloirs (estimatif) : 650 € HT
 - Supervision des ouvrages (prorata 01/01– 28/02/2025-) : 2 300 € HT

TOTAL : 13 000 € HT

- Provision pour interventions sur demandes : 15 000 € HT

Soit un total général de 84 300,00 € HT, 101 160,00 € TTC

Incidence financière de l'avenant : NON

OUI soit une augmentation de 13,74 % du

montant initial du marché sur la durée totale du marché (4 ans).

Montant Initial TTC du marché (sur la durée totale de 4 ans)	Montant des précédentes modifications en € TTC	Montant TTC de la modification proposée	Total TTC des modifications	Nouveau montant TTC du marché	% total d'augmentation
960 000,00 €	30 721,01 €	+ 101 160,00 €	+ 131 881,01 €	284 264,21 €	+ 13,74 %

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

III. Acceptation de la proposition d'avenant du marché

Le
L'entreprise,

Le
Le Président de Luberon Monts de Vaucluse,
Gérard DAUDET

IV. Notification de l'avenant

Signature du titulaire,

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

AO 20EAFS01– MARCHÉ D'ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES
LOT 2 : FAUCARDAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES BASSINS DE RETENTION
MODIFICATION DE MARCHÉ N°2

<p><u>Pouvoir adjudicateur :</u></p> <p>Luberon Monts de Vaucluse Agglomération 315 avenue Saint-Baldou 84300 CAVAILLON SIRET : 200 040 442 00010</p>	<p><u>Identification du titulaire du marché public :</u></p> <p>SARL GONFOND Jean-Marie Chemin du Trou des Bœufs – La Galine 13210 SAINT REMY DE PROVENCE SIRET : 411 381 593 00010</p>
---	---

<p><u>I. Indications sur le marché public</u></p>	
<p>Date de notification :</p>	<p>30/10/2020</p>
<p>Date de début :</p>	<p>30/10/2020</p>
<p>Durée du marché :</p>	<p>1 an renouvelable 3 fois dans les conditions de l'acte d'engagement</p>
<p>Objet du lot n°2 :</p>	<p>Faucardage et débroussaillage des bassins de rétention</p>
<p>Montant total du marché :</p>	<p>Minimum annuel 10 000 € HT, maximum annuel 40 000 € HT</p>
	<p>Mini sur la durée maxi du marché : 40 000 € HT, 48 000 € TTC</p>
	<p>Maxi sur la durée maxi du marché : 160 000 € HT, 192 000 € TTC</p>

<p><u>II. Description de l'avenant</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; - Vu le Code de la Commande Publique ; - Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ; - Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021, accordant au Président délégation prendre toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget ; - Vu le marché n°20EAFS01 relatif à l'entretien et surveillance des ouvrages d'eaux pluviales « lot 2 » notifié le 30 octobre 2021 à l'entreprise GONFOND, située à Saint Rémy de Provence (13) et sa modification n° 1 ; - Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 4 septembre 2024.
<p>Conformément à l'article 9.4 du CCAP, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de modifier en cours de marché, avec le titulaire de l'accord-cadre, le marché dans les cas décrits aux articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique.</p>
<p>Considérant que la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouvel accord-cadre est toujours en cours de préparation et ne pourra être achevée avant la fin du marché actuel ;</p>
<p>Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la poursuite des prestations au-delà de la date de fin du marché fixée au 29 octobre 2024 ;</p>
<p>Il convient de prolonger la durée du marché 20EAFS01, lot 2 conclu avec la société GONFOND jusqu'au 28 février 2025.</p>
<p>Les prestations réalisées sont les mêmes que celles prévues au marché initial.</p>
<p><u>Incidence financière de l'avenant</u> : <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI soit une augmentation de 4,49 % du montant initial du marché sur la durée totale du marché (4 ans).</p>

Montant Initial TTC du marché (sur la durée totale de 4 ans)	Montant des précédentes modifications en € TTC	Montant TTC de la modification proposée	Total TTC des modifications	Nouveau montant TTC du marché	% total d'augmentation
192 000,00 €	0 €	+ 8 621,40 €	+ 8 621,40 €	200 621,40 €	+ 4,49 %

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

III. Acceptation de la proposition d'avenant du marché

Le
L'entreprise,

Le
Le Président de Luberon Monts de Vaucluse,
Gérard DAUDET

IV. Notification de l'avenant

Signature du titulaire,

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le